L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 12 JUIN.

LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, en qualité de membres des Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, sheriffs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal où elles en prendront purement et leur reçu.

☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

L'AVENIR DE CUBA.

Les événements qui se sont accomplis depuis quelques mois et ceux qui semblent se préparer pour l'avenir vont fixer l'attention des gouvernements sur l'île de Cuba. La double expédition organisée par le général Lopez dans l'espace de dix mois est un fait grave qui aura du retentissement non seulement en Espagne, mais dans toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Nous avons plus d'une fois apprécié à notre point de vue le motif et le but de l'expédition partie des ports américains au commencement du mois dernier. Loin de la condamner nous l'avons approuvée, car nous avons pensé qu'elle était appelée par les vœux de la grande majorité des Cubanais. Le peuple est souverain, qu'il vive en république ou qu'il subisse le joug de l'arbitraire. Ce n'est certes pas dans un pays comme le nôtre qu'on osera employer une opinion contraire. Eh bien! si les habitans de Cuba ont le droit de se donner le gouvernement qu'il leur plaît, ils ont également droit d'appeler à leur aide une population voisine. Qu'on nous prouve que les Cubanais sont heureux sous le gouvernement de la métropole, qu'ils ne désirent pas de changement, qu'ils n'ont fait directement ou indirectement aucun appel au peuple des Etats-Unis, et nous serons les premiers à flétrir la dernière expédition et tous ceux qui y ont pris part. Jusques-là nos vœux seront acquis à la sainte cause de la liberté.

Plus qu'on se préoccupe de l'avenir de Cuba et que, malgré l'insuccès des tentatives armées qui ont eu lieu dernièrement, il est probable que cette riche colonie, soit par cession soit par tout autre moyen, nous appartienne un jour, voyons quel avantage offrirait cette adjonction territoriale à l'Union et s'il pourrait en résulter quelque préjudice pour la Louisiane.

Si nous voulions traiter cette double question avec les développements qu'elle mérite nous dépasserions de beaucoup les limites que nous nous imposons ordinairement. Nous allons donc nous borner à quelques aperçus généraux.

Sous le point de vue commercial et politique, Cuba serait pour nous une acquisition pour l'Union. Les farines de l'Ouest et les tissus du Nord s'exportent aujourd'hui des droits énormes, et trouvent un débouché sur et facile. Nous ne voyons que nous sommes obligés de transporter grains, tissus en Europe et sur d'autres marchés éloignés s'y commercient rapidement. Cuba, quoique de la grandeur, a plus d'un million d'habitans, moins et blancs; Cuba est un pays essentiellement riche, riche par la nature de ses sols, riche par ses grandes exploitations agricoles auxquelles se livrent les planteurs, riche par son commerce, riche par ses forêts de bois précieux, riche par la fortune particulière de ses habitans. Cette richesse, improductive à cette heure grace aux lois exceptionnelles qui régissent Cuba, prendrait un développement extraordinaire sous un régime moins exclusif, moins rétrograde, plus conforme aux véritables désirs de la Reine des Antilles. Des chemins de fer se tendraient pour se sillonner l'île d'un bout à l'autre et les terres incultes a se couvrir de productions. Dans l'espace de dix ans, la prospérité de Cuba serait au moins tripler.

Malgré tous ces avantages, nous ne voudrions pas que Cuba nous appartînt d'une manière officielle. Si les habitans veulent secouer le joug de la métropole, c'est leur droit comme c'était le notre de nous affranchir autrefois de la tutelle importune de l'Angleterre—qu'ils le disent, qu'ils agissent à la clarté du soleil, et les volontaires américains accourront en foule vers leurs rivages. Sois aimant mieux s'indiquer cette voie ouverte